

Qu'est-ce que l'administration pénitentiaire ?

Dernière modification : 15 avril 2022

🕒 2 minutes

L'essentiel

L'administration pénitentiaire est un service public qui relève du ministère de la justice.

L'administration pénitentiaire a deux missions principales :

- la mission de garde des personnes condamnées ou en attente de jugement. L'administration pénitentiaire met en oeuvre l'exécution des condamnations pénales (peines de prison ou milieu ouvert). Elle doit garantir la sécurité publique en assurant la surveillance des personnes détenues ;
- la mission de réinsertion sociale des détenus pour éviter la récidive. Elle doit garantir la sécurité publique en assurant la surveillance des personnes détenues.

En détail

L'administration pénitentiaire relève du ministère de la Justice et constitue un service public destiné à assurer l'exécution des condamnations pénales par la prise en charge des personnes incarcérées ou suivies en milieu ouvert.

Quelles sont les missions de l'administration pénitentiaire ?

L'administration pénitentiaire possède deux missions principales :

- mettre en oeuvre l'exécution des condamnations pénales : prise en charge des personnes incarcérées en milieu fermé ou suivies en milieu ouvert. L'administration pénitentiaire doit garantir la sécurité publique en assurant la surveillance des personnes détenues ;
- favoriser l'individualisation des peines et la réinsertion sociale pour éviter toute récidive. Pour préparer ou accompagner la fin de la peine, l'administration pénitentiaire organise et participe à des dispositifs d'insertion proposés aux condamnés en partenariat avec d'autres acteurs publics ou associatifs.

Comment fonctionne l'administration pénitentiaire ?

Au 1er mars 2022, l'administration pénitentiaire était chargée de 85 053 personnes écrouées dont :

- 70 246 détenus dont 19 1434 prévenus (c'est-à-dire un individu faisant l'objet de poursuites judiciaires et étant en attente d'un jugement) avec un taux d'occupation des établissements pénitentiaires de 115,9% ;
- 14 080 condamnés placés sous surveillance électronique (source : *La mesure de l'incarcération au 1er mars 2022* , Ministère de la justice).

Au 1er janvier 2021, elle comptait plus de 41 000 agents et disposait d'un budget annuel de 3,3 milliards d'euros.

L'administration pénitentiaire est une direction du ministère de la justice. Elle comprend :

- une administration centrale ;
- des services déconcentrés (directions régionales, établissements pénitentiaires, services pénitentiaires d'insertion et de probation) ;
- deux services à compétence nationale (le Service national du renseignement pénitentiaire et l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice) ;
- un établissement public administratif chargé de la formation de tous les personnels pénitentiaires, l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP).